



COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL EN DATE DU 29 JANVIER 2021

Mme la Présidente ouvre la séance, souhaite la bienvenue aux délégués et souhaite les vœux à l'assemblée.

Proposition de rajout dans l'ordre du jour : Présentation rapide des projets sur Formiguères et Porté Puymorens afin d'examiner la demande de soutien du Parc pour ces démarches et appuyer les demandes de subventions notamment auprès de l'Etat, dans le cadre du Plan de relance:

Porté Puymorens : aménagement du site du Passet

Formiguères : aménagement du lac de l'olive et accès aux Camporells via une remontée mécanique en lien avec le domaine skiable existant.

- **Avis favorable unanime de l'assemblée : ajout à l'ordre du jour. Ces points seront exposés en fin de séance.**

A-1 D/2021-01 Approbation du compte-rendu du comité syndical du 17/12/2020

Mme la Présidente demande au comité syndical de valider le compte-rendu du comité syndical en date du 17 décembre 2020. Michel GARCIA est désigné secrétaire de séance.

- ➔ Pas de question
- ➔ Approbation à l'unanimité du comité syndical

B FINANCES

B-1 D/2021-02 Vote du Budget Primitif 2021

Mme la Présidente donne la parole à Michel GARCIA 1^{er} Vice-Président en charge des finances qui présente la proposition budgétaire 2021, conforme au débat d'orientation budgétaire et au programme d'activités en cours.

Le budget primitif de l'exercice 2021 tel que présenté s'équilibre comme suit :

- Section de fonctionnement : 2 390 985€
- Section d'investissement : 467 412€

Les résultats 2020 ainsi que l'affectation de résultat qui en découle seront intégrés dans le budget supplémentaire après vote du compte administratif 2020 courant mai-juin.

- M. MONE, délégué de la commune de Fontpédrouse demande des explications sur le chap 012 charges de personnel.
- La directrice précise qu'il s'agit de l'ingénierie totale du Parc représentant 26 équivalents temps plein.
- Le comité syndical valide

C PROGRAMME D'ACTIVITES

C-1 D/2021-03 Actualisation des plans de financement du projet de Valorisation géologique 2021 avec le PNR Corbières Fenouillèdes

Mme la Présidente donne la parole à Georges AMENGOL, vice-Président en charge de la valorisation du patrimoine géologique qui propose au comité syndical de valider l'actualisation des plans de financement du projet de « Géo Traverse : Mise en valeur du patrimoine géologique des Parcs naturels régionaux des Pyrénées catalanes et des Corbières Fenouillèdes » présentés lors du dernier comité syndical. Il s'agit de tenir compte des critères Leader (FEADER) et Commissariat de Massif (FNADT) et d'ajuster le plan de financement du tableau initial.

Soit par rapport à la délibération en date du 17/12/2020 :

Leader PNRPC : 36.743,05 au lieu de 36.880,99 soit 137,94€ en moins

Massif PNRPC : 17.200,13 au lieu de 17.062,19 soit 137,94€ en plus

Autofinancement PNRPC inchangé

Budget PNRPC inchangé

BUDGET MASSIF							
DEPENSES	PNRPC	PNRCF	TOTAL	RECETTES	PNRPC	PNRCF	TOTAL
postes dédiés	37 111,50	29 552,15	66 663,65	LEADER	36 743,05	11 752,83	70 322,55
stage		3 494,40	3 494,40			21 826,68	
fr de struc (15%) (postes dédiés+cdm + stage)	6 489,57	5 738,04	12 227,61				
chargés de mission autres	6 152,30	5 207,06	11 359,36	MASSIF	17 200,13	15 797,87	32 998,00
frai de déplacement	3 495,64	3 550,08	7 045,72				
voyages d'étude	3 314,51	3 314,51	6 629,02	AUTOFIN	13 485,80	12 344,34	25 830,14
prestations (photos, posters, expos, charte, logo)	9 515,44	9 515,45	19 030,89				
séminaire x2	1 350,02	1 350,02	2 700,04				
TOTAL	67 428,98	61 721,71	129 150,69	TOTAL	67 428,98	61 721,71	129 150,69

BUDGET LEADER			
DEPENSES		RECETTES	
poste dédié	37 111,50	LEADER	36 743,05
stage	-		
chargés de mission autres	6 152,30		
frais de déplacement	3 495,64	MASSIF	16 142,85
voyages d'étude	3 314,51		
prestations (photos, posters, expos, charte, logo)	9 515,44	AUTOFIN	8 053,51
séminaire x2	1 350,02		
TOTAL	60 939,41	TOTAL	60 939,41

→ Validation à l'unanimité du comité syndical

C-2 D/2021-04 Demande de subvention leader développement de la filière pierre

Mme la Présidente donne la parole à Georges ARMENGOL, vice-Président en charge des filières, qui propose au comité syndical de valider la demande de subvention comme suit afin de mener l'accompagnement technique des carrières artisanales, former les prescripteurs en vue de l'obtention de la Marque Parc et communiquer sur cette action:

Dépenses	Recettes
24 284.40€	Région : 5000€
	Leader : 14 427.52€
	Autofinancement : 4 856.88€

→ Validation à l'unanimité du comité syndical

C-3 D/2021-05 Demande de subvention Région valorisation bocage

Mme la Présidente donne la parole à Séverine CASASAYAS, Directrice qui propose au comité syndical de valider la demande de subvention des différentes actions de communication et de formation des acteurs du territoire en faveur des haies bocagères (formation, conférence, exposition photographique, animation et mise en relation des différents maillons de la chaîne d'exploitation) avec le plan de financement proposé comme suit :

Dépenses	Recettes
7000€	Région : 5600€
	Autofinancement : 1400€

→ Le comité syndical valide à l'unanimité la demande de subvention

C-4 D/2021-06 Demande de subvention Objectif découverte 2021

Mme la Présidente donne la parole à Josette PUJOL, vice-présidente en charge des dispositifs pédagogiques d'éducation à l'environnement qui propose au comité syndical de valider la demande de subvention objectif découverte 2021, programme pédagogique à destination des écoles dans le cadre de l'éducation à l'environnement comme suit :

Dépenses	Recettes
40 750€	Région : 16 300€
	Département : 8 000€
	Autofinancement : 16 450

→ Le comité syndical valide à l'unanimité la demande de subvention

C-5 D/2021-07 Demande de subvention Séjours Groupes Jeune Public 2021

Mme la Présidente donne la parole à Josette PUJOL, vice-présidente en charge des dispositifs pédagogiques d'éducation à l'environnement qui propose au comité syndical de valider la demande de subvention Séjours Groupes Jeune Public, programme pédagogique en faveur d'échanges de séjours de classes ayant pour but de découvrir l'environnement comme suit :

Dépenses	Recettes
11 631.50€	Région : 9 305€
	Autofinancement : 2 326.50

- M. BLAISE souligne l'intérêt du dispositif pour les structures d'accueil touchées par la crise sanitaire
- Mme PUJOL précise que le contexte actuel nécessite la programmation des séjours plutôt à l'automne prochain.
- Mme MALHERBE indique que cela reste compliqué mais possible notamment avec le maintien des gestes barrière.
- Mme DELCASSO ajoute qu'il existe également des structures d'accueil en Cerdagne Capcir qui ont une offre différente de celles du Conflent.
- Mme PUJOL communiquera la liste des établissements, mais tous sont intégrés.
- Le comité syndical approuve à l'unanimité la demande de subvention.

D CONSEIL SCIENTIFIQUE

Mme la Présidente demande un report de ce point au prochain comité syndical compte tenu des compléments d'informations à obtenir.
Validation du comité syndical.

ADMINISTRATION GENERALE

E-1 D/2021-08 Autorisation d'occupation temporaire auprès d'OMEXOM (prestataire RTE)

Mme la Présidente donne la parole à Michel GARCIA, 1^{er} vice-président, qui propose au comité syndical d'autoriser par convention OMEXOM (prestataire RTE) à occuper temporairement une partie du terrain du PNR afin de mener ses travaux moyennant dédommagement.

- Mme l'adjointe d'Olette intervient en alertant des rotations d'hélicoptage de ces travaux
- M. JALLAT indique qu'au contraire, dans la convention, il est stipulé l'interdiction d'hélicoptage qui crée des nuisances et risque de fragiliser les tours.
- **Validation par conséquent à l'unanimité du comité syndical.**

F ENVIRONNEMENT- AMENAGEMENT

F-1 D/2021-09 Proposition de travail sur l'installation des antennes de téléphonie mobile

Mme la Présidente donne la parole à Michel Garcia, propose au comité syndical de valider une méthode de travail et d'accompagnement des communes et de participer aux échanges d'informations concernant les nouvelles antennes de téléphonie mobile de la cellule départementale.

Il donne lecture de la délibération proposée suivante :

VU les sollicitations des communes auprès du Parc afin de les accompagner dans les projets d'installations d'antennes relais pour de la téléphonie mobile,

VU le nombre croissant de projets en raison d'accords entre le gouvernement et les opérateurs à l'échelle nationale afin de couvrir les zones blanches,

VU les impacts potentiels de ce type d'installation
VU la convention en cours de signature entre la Fédération des Parcs et la Mission France Mobile,

CONSIDERANT la réglementation en vigueur, notamment l'article R421-9 du code de l'urbanisme imposant une simple déclaration préalable pour ce type d'installation (mis à part dans les espaces protégés type Natura 2000 où une étude au cas par cas est nécessaire)
La PRESIDENTE

PROPOSE

DE SOLLICITER l'intégration du PNR au sein de l'équipe projet locale 66, pilotée par la préfecture des Pyrénées Orientales, afin de participer aux réflexions sur l'implantation, et les mesures d'accompagnement envisageables auprès des élus du territoire au regard des contraintes techniques, paysagères, environnementales et dans le respect de la Charte du Parc,

D'ENCOURAGER les communes du Parc à se rapprocher des services du Parc dès l'apparition de nouveaux projets afin d'en vérifier l'opportunité, anticiper les travaux, d'aider au dialogue auprès des opérateurs pour la meilleure implantation possible sur leur territoire

DE VEILLER à la bonne diffusion des informations d'implantation, du concernant le schéma prévisionnel de déploiement de la part de la cellule projet locale 6 afin que le Parc soit associé à la réalisation des projets en appui aux communes

le comité syndical

OUI l'exposé de la Présidente, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres,

DEMANDE l'intégration du Parc à l'équipe projet locale 66 telle que présentée ci-dessus,

AUTORISE la Présidente à veiller à la bonne circulation des informations commune-Parc/ cellule projet locale 66- Parc-commune afin de s'assurer du meilleur déploiement possible de la téléphonie mobile dans le respect des intérêts communs et à signer tout document nécessaire à la mise en place de ce projet,

- M. BOUTET souhaite que les installations ne se fassent pas à n'importe quel prix. La question des ondes se pose comme il y a déjà des sensibilités par rapport à la 4 G. Il se pose la question de la compatibilité de l'implantation de la 5 G avec la charte.
- Mme MALHERBE partage ses inquiétudes d'où la proposition de travail d'aujourd'hui
- Mme PEROY partage la méfiance de M. BOUTET
- Mme MALHERBE ajoute que lors d'installations nouvelles, le partage de mât doit être privilégié. L'intégration de la cellule projet au niveau départemental permettra d'être vigilant sur toute nouvelle installation
- M. MONE s'interroge sur le pouvoir du Parc sur ces questions
- Mme MALHERBE indique que le pouvoir de police appartient aux Maires. Elle conseille que les informations circulent auprès des communes et d'écrire pour alerter de tout projet à étudier.
- M. BATAILLE précise qu'à partir d'une certaine hauteur, le passage en commission des sites est obligatoire, donc une procédure existe. L'intérêt pour les communes serait que le Parc puisse les accompagner pour les mâts inférieurs à 12 mètres.
- Le comité syndical valide à l'unanimité la proposition de travail du Parc sur l'installation

G TOURISME

G-1 D/2021-10 Participation à l'appel à manifestation d'intérêt « Tourisme durable » de l'ADEME

Mme la Présidente donne la parole à Eliane JARYCKI, vice-Présidente en charge du tourisme durable qui propose au comité syndical de participer à la candidature du Parc à l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Tourisme Durable » proposé par l'ADEME en faveur de l'économie de l'hébergement touristique et notamment les marqués Parc.

- M. BLAISE souligne son scepticisme sur les appels à projets en général car, ce sont souvent des dossiers très compliqués, qui n'apportent que très peu de retours et finalement les intéressés devront se débrouiller tout seuls.
- Le comité syndical valide toutefois à l'unanimité cette participation.

H. Projets Porté vallée du Passet et Formiguères lac de l'olive:

Ces projets sont entièrement dans la lignée des objectifs fixés par le territoire dans le cadre de la Charte du Parc ; ils répondent aux enjeux en matière de gestion de la fréquentation dans les espaces naturels, qui sans les fermer à la découverte et aux habitants, doivent être protégés et valorisés au mieux.

Mme la Présidente propose un courrier de soutien.

M. ARMENGOL, qui connaît bien la problématique de Porté, par l'étude en cours au niveau de la communauté de communes Pyrénées Cerdagne, ajoute qu'il s'agit d'un projet en faveur de la sécurisation du site pour limiter les stationnements sauvages, gérer les flux et améliorer les départs de randonnée, la circulation douce et les activités. L'étude préconise l'aménagement d'un espace de stationnement avec les matériaux actuels (nb de places à déterminer).

M. MAURISSE approuve la présentation qui en est faite et vote en faveur d'un soutien du Parc sur ce projet.

M. BLAISE précise que le projet se situe en site Natura 2000.

Mme MALHERBE présente ensuite le projet de Formiguères en faveur d'activités 4 saisons, ambitions et réflexions en phase avec la Charte, et pour lesquelles une assistance à maîtrise d'ouvrage permettrait le traitement du pied de pistes, l'aménagement du lac de l'Olive, une fermeture de l'accès routier au site des Camporells après rénovation du télésiège de Calmazeilles.

Mme DABOUIS confirme que le souhait de Formiguères est de développer les 4 saisons, d'apporter une diversification des activités tourisme et loisirs aux touristes et habitants locaux et à terme étendre ce type de projet sur d'autres secteurs.

Validation de courriers de soutien en faveur de ces projets du comité syndical.

Pas de questions diverses.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme la Présidente lève la séance à 19h30.

La Présidente,
Hermeline MALHERBE



Le secrétaire de séance,
Michel GARCIA,

